



Compte Rendu Succinct

Séance du 22 janvier 2013

L'an deux mille treize et le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Rotger, Maire.

Etaient présents : M. ROTGER Michel- M. THENET Jean-Pierre - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie- M. DUPONT Gérard - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme CARAVEL Pascale - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. LEROY Pierre- M. LUPI Christian - M. RUET Guillaume - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle FEVRE Déborah - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle OUARTI Farah - M. RECOUVREUX Robert - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme BROUSSE Patricia - Melle BORSATO Louise - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle FEVRE Déborah

Absents excusés représentés : Mme FRANÇOIS Elisabeth (procuration à Mme AUBERTIN Annie) - Mme LABIE Geneviève (procuration à Mme PUSSET Lucienne) - M. ROBEIN Denis (procuration à M. CADOUOT Christian) - Melle IGOLEN Marie (procuration à M. RUET Guillaume) - Melle OUARTI Farah (procuration à M. CAMBAZARD Nicolas).

A été nommé secrétaire : M. RUET Guillaume

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

A. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012 et prend note de la rectification apportée par Monsieur Gérard DUPONT.

B. COMMUNICATIONS

Communications dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT):

- liste des MAPA notifiés depuis le conseil municipal du 6 juin 2012
- déclarations d'intention d'aliéner des mois octobre, novembre et décembre 2012.
- locations des salles au cours 4ème trimestre 2012
- concessions vendues au cours du 4ème trimestre 2012
- occupation de l'Ogive pour les spectacles du 4ème trimestre 2012

C. INFORMATIONS

- Remerciements de l'AREPA

D. DELIBERATIONS

Lors de sa séance du 22 janvier 2013, le conseil municipal :

Fixation du tarif pour la location de l'Ogive

- **FIXE** à l'UNANIMITE le tarif de location de l'Ogive à 2000 euros par jour de location à compter du 6 mai 2013 et le montant forfaitaire des frais de dépose et de réinstallation des tapis, ainsi que le nettoyage de la salle à 650 euros portés à 975 euros le dimanche . L'utilisateur qui souhaite réaliser lui-même la dépose et la réinstallation des tapis, ou l'entretien de l'Ogive, conformément à un cahier des charges établi par la commune sera dispensé du paiement des frais afférents pour la dépose et réinstallation des tapis et pour le ménage. Dans ce cas, un chèque de caution d'un montant de 650 euros sera exigé.

Convention de mise à disposition de l'Ogive

- **APPROUVE** à l'UNANIMITE la convention type de mise à disposition de l'Ogive qui prendra effet à compter du 6 mai 2013

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet

- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps complet à compter du 1er février 2013.

Demande de subvention au titre des amendes de police

- **AUTORISE** à l'UNANIMITE la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Côte d'Or au titre des amendes de police pour la prolongation de l'ilot central situé route de Dijon (en continuité de l'ilot central devant la cité scolaire) afin d'améliorer la sécurité.

Demande de subvention au titre du Fond Cantonal de développement territorial auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de voiries 2013

- **ADOpte** à l'UNANIMITE le plan de financement suivant pour la réfection de la rue Jean Monnet :

- Dépense :	145 808.24 € TTC
- Recette – Subvention Conseil Général :	34 000 €
- Autofinancement du solde :	111 808.24 € TTC

et **SOLLICITE** une subvention de 34 000 € dans le cadre du Fond Cantonal de Développement Territorial (FCDT).

Cession ancien tatami de judo

- **DECIDE** à l'UNANIMITE de céder l'ancien tatami de la salle de judo du gymnase Boivin à l'euro symbolique au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) « Le Fouloy ».

Subvention exceptionnelle 2013

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer sur présentation de justificatifs une subvention exceptionnelle de 2 530 € à la section Gymnastique Rythmique (G.R.) de Chevigny Loisirs et Sport (C.L.E.S.) de Chevigny-Saint-Sauveur au titre de l'année 2013 permettant de couvrir ainsi des frais supplémentaires suite à la qualification pour le championnat National UFOLEP à Brest.

Avance sur subvention 2013 – ASC

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une avance sur subvention de 10 000 € au titre de l'année 2013 à l'Association Sportive et Culturelle de Chevigny-Saint-Sauveur.

Avance sur subvention 2013 – Chevigny Saint-Sauveur Hand-ball

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une avance sur subvention de 20 000 € au titre de l'année 2013 à l'association Chevigny-Saint-Sauveur Handball.

Acquisition des parcelles ZC n°59 et n°61 à Madame Colette FAGES et Madame Gisèle VETTER

- **DECIDE** par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia) dans le cadre de la réalisation de la ZAC 6NA et notamment l'aménagement de la partie sud, l'acquisition des parcelles cadastrées section ZC n°59 et n°61 appartenant à Madame Colette FAGES et Madame Gisèle VETTER au prix de 201 230 euros.

Acquisition de la parcelle ZC n°70 à Madame Solange GENET et à la succession PARISEL

- **DECIDE** par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Déna) dans le cadre de la réalisation de la ZAC 6NA et notamment l'aménagement de la partie sud, l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n°70 appartenant à Madame Solange GENET et à la succession PARISEL au prix de 48 436 euros.

Acquisition de la parcelle ZC n°74 à l'indivision MARC

- **DECIDE** par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Déna) dans le cadre de la réalisation de la ZAC 6NA et notamment l'aménagement de la partie sud, l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n°74 appartenant à l'indivision MARC au prix de 158 872 euros.

Acquisition des parcelles ZC n°11 et n°72 à l'indivision GUENIFFEY

- **DECIDE** par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Déna) dans le cadre de la réalisation de la ZAC 6NA et notamment l'aménagement de la partie sud, l'acquisition des parcelles cadastrées section ZC n°11 et n°72 appartenant à l'indivision GUENIFFEY au prix de 116 713 euros.

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

M. ROTGER

